

(¹)
(N° 165)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 18 JUIN 1907.

Budget du Ministère des Finances et des Travaux publics
pour l'exercice 1907 (¹).

AMENDEMENTS PRÉSENTÉS PAR LE GOUVERNEMENT.

XII^{bis}

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

POUR L'EXERCICE 1907.

(¹) Budget, n° 4, XII.
Amendements, n° 164.

(2)

Projet de Budget du Ministère des Finances et des Travaux publics pour l'exercice 1907

AMENDEMENTS PRÉSENTÉS PAR LE GOUVERNEMENT

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Par arrêté royal du 2 mai 1907, il est créé un Ministère des Travaux publics auquel sont transférées les attributions de l'Administration des Ponts et Chaussées distraites du Département des Finances et des Travaux publics.

Comme conséquence de ces dispositions, il y a lieu d'amender le projet de Budget du 6 octobre 1906 (*Doc. n° 4 — XII*) concernant le Département aujourd'hui divisé, aux fins d'établir le Budget du Ministère des Travaux publics.

Les amendements proposés consistent :

1° A réduire le montant des articles du projet primitif qui étaient communs aux deux Départements (art. 2 à 3, 45, 46 et 47) aux sommes afférentes aux services du Ministère des Travaux publics. Les allocations transférées sont augmentées, le cas échéant, des sommes nécessitées par la situation actuelle, ainsi qu'il est expliqué ci-après;

2° A supprimer les articles concernant exclusivement les Administrations qui ressortissent au Ministère des Finances (art. 6 à 31 du projet primitif);

3° A inscrire dans la section des dépenses exceptionnelles un crédit destiné aux frais de première installation des nouveaux services du Département des Travaux publics (art. 22 du projet amendé).

En outre, le montant de deux articles du projet primitif (art. 40 et 41) est augmenté de certaines sommes transférées de l'article 2; le montant de deux autres crédits (art. 55 et 56) est diminué, et les libellés de certains articles sont modifiés. Ces divers changements sont expliqués ci-après.

La présente note est suivie des textes amendés du projet de loi et du tableau primitifs.

* *

Le projet de Budget du Ministère des Travaux publics pour l'exercice 1907, établi comme il vient d'être dit, s'élève à fr. 17,683,457 »

Savoir :

Dépenses ordinaires fr. 15,883,457 »
— exceptionnelles 1,800,000 »

* *

Suit l'analyse du projet de Budget modifié, renfermant les propositions d'amendement avec les explications nécessaires.

Première Section. — Dépenses ordinaires.

—
CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE

Eerste Sectie. — Gewone uitgaven.

—
EERSTE HOOFDSTUK

MIDDENBESTUUR.

Les articles 1 à 5 sont repris du projet primitif, sauf certaines modifications aux articles 2, 3, 4 et 5, savoir :

<p>ART. 2. — <i>Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. — Traitements des employés de province détachés à l'Administration centrale fr. 414,825 »</i></p>	<p>ART 2. — <i>Jaarwedden der ambtenaren, beamtten en bedienden. — Jaarwedden der beamtten uit de provinciën naar het Middenbestuur verzonden fr. 414,825 »</i></p>
--	---

1° Les traitements de l'Administration centrale des Ponts et Chaussées sont comptés dans le crédit porté à l'article 2 du projet primitif pour une somme totale de fr. 372,425 »

Le service d'étude et de contrôle des applications de l'électricité ayant été détaché de l'Administration centrale par arrêté royal du 30 avril 1907, il y a lieu de déduire de ce chef une somme de fr. 37,600 »
pour la transférer aux articles 14 et 15 (du projet amendé) qui concernent le personnel des services extérieurs.

Reste pour l'Administration centrale des Ponts et Chaussées fr. 334,825 »

2° Le montant des traitements du personnel nécessaire pour le service du Secrétariat est évalué à fr. 50,000 »

Cette somme comprend principalement la rémunération

A REPORTER. . . . fr. 384,825 »

REPORT. . . . fr. 384,825 »

du personnel attaché au service de la comptabilité de l'Administration des Ponts et Chaussées. Ce service, qui fait actuellement partie de l'Administration de la Trésorerie et de la Dette publique (Ministère des Finances), est transféré au nouveau Département.

3° Parmi les dépenses imputables sur l'article 2 figurent la rémunération du personnel du Cabinet du Ministre, les indemnités pour travaux extraordinaires et pour frais de maladie, les salaires de certains agents temporaires, etc. La somme comptée de ce chef à l'article 2 du projet primitif est de 25,000 francs (litt. c des développements); il y a lieu de la porter à 30,000 »

TOTAL de l'article 2. . . fr. 414,825 »

Le libellé de l'article 2 portait la rubrique : « Traitements d'attente des agents en disponibilité »; cette rubrique n'est pas reproduite à l'article 2 amendé, les traitements de disponibilité des agents de l'Administration centrale étant compris dans le crédit de l'article 18, comme ils étaient précédemment compris dans l'article 44.

ART. 3. — Honoraires et frais de déplacements des avocats du Département fr. 26,500 »	ART. 3. — Honoraria en verplaatsingskosten der advocaten van het Departement fr. 26,500 »
---	---

Les honoraires des avocats chargés des affaires de l'Administration des Ponts et Chaussées sont comptés pour 25,000 francs dans le crédit porté à l'article 3 du projet de Budget du 6 octobre 1906 (litt. c des développements). Le service ayant dû être renforcé, à raison notamment des affaires d'expropriation d'Anvers, une augmentation de 1,500 francs est nécessaire pour 1907.

L'ancien libellé est complété par l'insertion des mots : « et frais de déplacements », afin d'assurer l'imputation des frais de route et de séjour dus aux avocats.

ART. 4. — Frais de route et de séjour des fonctionnaires, employés et gens de service de l'Administration centrale. fr. 24,000 »	ART. 4. — Reis- en verblijfkosten der ambtenaren, beamtten en bedienden van het Middenbestuur. fr. 24,000 »
--	---

La part attribuée à l'Administration des Ponts et Chaussées dans le crédit de l'article 4 d'après les développements du projet primitif, était de 22,550 francs; on y ajoute une somme de 1,450 francs à raison des frais de déplacements éventuels, pour affaires de service, des nouveaux agents de l'Administration centrale.

La première rubrique de l'ancien libellé : « Frais de tournées » est supprimée, pour le motif que les frais de tournées se confondent avec les frais de route et de séjour.

ART. 5. — <i>Matériel. — Bibliothèque</i>	ART. 5. — <i>Materieel. — Bibliotheek</i>
. fr. 40,000 » fr. 40,000 »

Les dépenses imputables sur cet article sont les suivantes :

Fournitures de bureau, impressions, papier; achat et entretien de meubles; éclairage, chauffage, service des eaux; achat et reliure d'ouvrages, abonnements aux journaux; affranchissement de correspondances, télégrammes, communications téléphoniques et autres menus frais.

Ces dépenses sont comptées pour 30,300 francs dans le crédit porté à l'article 5 du projet primitif. L'allocation doit être augmentée eu égard aux frais afférents au futur hôtel du Ministre, à son Cabinet et aux bureaux du Secrétariat du Département.

La rubrique « Magasin général des papiers » n'est pas reproduite dans le libellé de l'article 5 du projet amendé; elle s'appliquait exclusivement au Département des Finances, dont les services de province sont approvisionnés de registres et d'imprimés par les soins de l'Administration centrale.

*
* *

Sont supprimés les trois derniers articles du chapitre I^{er} (art. 6, 7 et 8) qui concernent exclusivement certains services du Département des Finances, ainsi que les chapitres II, III et IV du projet primitif qui concernent les services de province des Administrations de la Trésorerie et de la Dette publique, des Contributions directes, Douanes et Accises et de l'Enregistrement et des Domaines.

*
* *

Le chapitre V du projet primitif devient le chapitre II du projet amendé. Les articles 40, 41 et 42 anciens (art. 14, 15 et 16 nouveaux) reçoivent les modifications expliquées ci-après.

CHAPITRE II (du projet amendé).

ADMINISTRATION DES PONTS ET CHAUSSÉES DANS LES PROVINCES.

ART. 14 (40 du projet primitif). — *Ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; ingénieurs et conducteurs adjoints : traitements, frais de bureau et de déplacements. — Inspection en province des services d'exécution : frais de déplacements des fonctionnaires chargés de l'inspection générale. — Jurys d'examen : frais divers . fr. 1,468,000 »*

HOOFDSTUK II (van het gewijzigd ontwerp).

BESTUUR DER BRUGGEN EN WEGEN IN DE PROVINCÏËN.

ART. 14 (40 van het oorspronkelijk ontwerp). — *Ingenieurs en conducteurs van bruggen en wegen; adjunct ingenieurs en conducteurs; jaarwedden, kantoorkosten en kosten van verplaatsing. — Toezicht in provincie der uitvoeringsdiensten : kosten van verplaatsing van de ambtenaren belast met het algemeen toezicht. — Examenjurys : allerhande uitgaven . . fr. 1,468,000 »*

Le crédit porté à l'article 40 du projet primitif est de fr. 1,445,000 »

Pour le motif indiqué plus haut au 1^o de la note relative à l'article 2, il y a lieu d'ajouter à cette somme le montant des traitements et indemnités de l'ingénieur en chef-directeur, des ingénieurs et d'un conducteur attachés au service d'étude et de contrôle des applications de l'électricité. 25,000 »

TOTAL. . . fr. 1,468,000 »

Les mots « ingénieurs et conducteurs adjoints » ont été ajoutés au libellé à raison du fait que certains des fonctionnaires prémentionnés ne font point partie du corps des ponts et chaussées.

<p>ART. 13 (41 du projet primitif). — <i>Personnel de bureau, surveillants, éclusiers, pontiers, sergents d'eau, gardes-canal, irrigateurs et autres agents subalternes des ponts et chaussées : traitements, indemnités, frais de déplacements. — Frais de concours et d'examens fr. 1,644,600 »</i></p>	<p>ART. 13 (41 van het oorspronkelijk ontwerp). — <i>Bureelpersoneel, toezichters, sasseniers, brugwachters, waterserjanten, vaartwachters, besproeiers en andere ondergeschikte agenten der bruggen en wegen : jaarwedden, vergoedingen, verplaatsingskosten. — Kosten voor vergelijkende en andere examens fr. 1,644,600 »</i></p>
---	--

Le crédit porté à l'article 41 du projet est de fr. 1,630,000 »

Pour le motif indiqué plus haut au 1^o de la note relative à l'article 2, il y a lieu d'ajouter à cette somme le montant des traitements du personnel auxiliaire (employés de bureau, surveillants, etc.) attaché au service d'étude et de contrôle des applications de l'électricité, ci 14,600 »

TOTAL. . . fr. 1,644,600 »

Deux changements sont apportés au libellé de l'article :

1^o Les mots « chefs de bureau, commis » sont remplacés par l'expression « personnel de bureau », qui embrasse les divers grades créés pour le personnel administratif et le personnel de dessin des services extérieurs des ponts et chaussées par l'arrêté royal du 6 avril 1907;

2^o Les mots « jurys d'examen : frais divers » sont remplacés par les mots « frais de concours et d'examens », afin de mettre la rubrique finale en harmonie avec le régime organisé par l'arrêté précité pour les épreuves en vue du recrutement et de l'avancement du personnel de bureau.

ART. 16 (42 du projet primitif). — *Architectes et autres fonctionnaires et agents du service spécial des bâtimens civils de la capitale et des environs : traitemens, indemnités, frais de déplacements. — Frais de concours et d'examens. — Gardiens de monuments : frais d'habillement.*

ART. 16 (42 van het oorspronkelijk ontwerp). — *Bouwmeesters en andere ambtenaars en agenten van den bijzonderen dienst der burgerlijke gebouwen der hoofdstad en der omliggende gemeenten : jaarwedden, vergoedingen, verplaatsingskosten. — Kosten voor vergelijkende en andere examens. — Wachters van monumenten : kleedingskosten.*

Ce crédit est repris de l'article 42 du projet primitif, sauf un changement de libellé : les mots « Jurys d'examen : frais divers » sont remplacés par les mots « Frais de concours et d'examens » pour le motif indiqué au 2° de la note qui précède.

* * *

Le dernier article du chapitre V, les deux articles formant le chapitre VI et l'article unique formant le chapitre VII du projet primitif (art. 44 à 47) sont groupés sous le chapitre III du projet amendé (art. 17 à 21).

Le montant des articles 45, 46 et 47 (anciens), qui étaient communs aux deux Départemens, est modifié ainsi qu'il est indiqué ci-après.

CHAPITRE III (du projet amendé).

TRAITEMENS DE DISPONIBILITÉ. — PENSIONS ET SECOURS. — DÉPENSES IMPRÉVUES.

ART. 19 (45 du projet primitif). — *Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (Crédit non limitatif.) fr. 8,350* *

ART. 20 (46 du projet primitif). — *Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs femmes, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours à d'anciens fonctionnaires ou employés, ou à leurs veuves et orphelins, dans le cas où l'agent aurait été pensionné ou serait décédé à la suite d'accidens survenus ou de blessures reçues dans l'exercice de ses fonctions. — Rentes annuelles et pensions accordées en vertu de décisions judiciaires à d'anciens agents ou à des veuves et orphelins d'anciens agents fr. 29,500* *

HOOFDSTUK III (van het gewijzigd ontwerp).

JAARWEDDEN VAN BESCHIKBAARHEID. — PENSIOEN EN HULPGELDEN. — ONVOORZIENE UITGAVEN.

ART. 19 (45 van het oorspronkelijk ontwerp). — *Eerste termijn der vermoedelijk te verleenen pensioenen. (Onbepaald krediet.) fr. 8,350* *

ART. 20 (46 van het oorspronkelijk ontwerp). — *Te verleenen hulp, waar geen pensioen genoten wordt, aan voormalige ambtenaren, beambten of bezoldigde agenten, aan hunne echtgenoten, aan hunne weduwen of verwanten wier steun zij waren, die in ongelukkige omstandigheden verkeerden. — Hulp gelden aan gewezen ambtenaars of beambten, of aan hunne weduwen en weezen, in geval de beampte op pensioen gesteld of overleden ware ten gevolge van ongevallen overkomen of wonden verkregen tijdens het uitoefenen zijner bediening. — Jaarlijksche renten en pensioenen verleend krachtens rechterlijke besluiten aan gewezen agenten of aan weduwen en weezen van gewezen agenten. fr. 29,500* *

<p>ART. 21 (47 du projet primitif). — Dépenses imprévues non libellées au Budget. — Secours à accorder exceptionnellement à des personnes n'ayant pas droit à une pension, autres que celles désignées à l'article 20 fr. 2,000 »</p>	<p>ART. 21 (47 van het oorspronkelijk ontwerp). — Onvoorziene uitgaven welke in de Begrooting niet zijn opgegeven. — Uitzonderlijk te verleenen hulp aan andere dan onder artikel 20 vermelde personen, die geen recht op pensioen hebben . . . fr. 2,000 »</p>
---	---

Les sommes portées sous ces trois articles du projet amendé représentent la part attribuée au Département des Travaux publics dans le montant des crédits portés au projet primitif.

Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.

CHAPITRE IV (du projet amendé).

SERVICES DIVERS.

Administration centrale.

Tweede sectie. — Uitzonderlijke uitgaven.

HOOFDSTUK IV (van het gewijzigd ontwerp).

VERSCHEIDENE DIENSTEN.

Middenbestuur.

Le chapitre VIII du projet primitif devient le chapitre IV du projet amendé, lequel se compose ainsi qu'il suit :

1°

<p>ART. 22 (nouveau). — Achat de mobilier, de livres, etc.; dépenses diverses d'installation fr. 75,000 »</p>	<p>ART. 22 (nieuw). — Aankoop van meubilair, boeken, enz.; verschillende uitgaven voor instelling fr. 75,000 »</p>
---	--

Cette somme est destinée principalement aux frais d'ameublement de l'hôtel ministériel ainsi que des bureaux du Cabinet du Ministre et du Secrétariat du Département et à l'achat de livres destinés à ces nouveaux services.

2° Articles 23 à 34, correspondant aux articles 48 à 59 du projet primitif, sauf modification du montant des articles 55 et 56, ainsi qu'il est indiqué ci-après.

Administration des Ponts et Chaussées.

ART. 30 (53 du projet primitif). — Escaut. Travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration fr. 175,000 »

Bestuur van Bruggen en Wegen.

<p>ART. 30 (53 van het oorspronkelijk ontwerp). — Schelde. Buitengewone onderhouds- en verbeteringswerken . . . fr. 175,000 »</p>

Le crédit porté au projet primitif est de 225,000 francs; on propose de le réduire de 50,000 francs pour le motif que l'embarcadere de Liefkenshoek ne pourra pas être construit cette année.

La mention de ce travail dans le libellé de l'article est supprimée.

ART. 31 (56 du projet primitif). — <i>Sambre canalisée. Amélioration : expropria-</i> <i>tions et travaux . . . fr. 250,000 »</i>	ART. 31 (36 van het oorspronkelijk ont- werp). — <i>Gekanaliseerde Samber. Verbete-</i> <i>ring : onteigeningen en wer-</i> <i>ken. fr. 250,000 »</i>
---	--

Le crédit porté au projet primitif est de 400,000 francs.

Les travaux du pont de Pont-de-Loup, évalués à 285,000 francs, ne pourront pas être exécutés entièrement en 1907 : d'après les prévisions actuelles, il ne sera possible d'exécuter cette année que les fondations de l'ouvrage et peut-être les supports en maçonnerie. Pour ce motif, le montant du crédit peut être réduit de 150,000 francs.

Le Ministre des Finances,

JUL. LIEBAERT.

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

ARTICLE UNIQUE.

EENIG ARTIKEL.

Le Budget du Ministère des Travaux publics pour l'exercice 1907 est fixé :

De Begrooting van het Ministerie van Openbare Werken voor het dienstjaar 1907 is vastgesteld :

1^o Pour les dépenses ordinaires, à la somme de quinze millions huit cent quatre-vingt-trois mille quatre cent cinquante-sept francs. fr. 15,883,457 »

1^o Voor de gewone uitgaven, op de som van vijftien millioen acht honderd drij en tachtig duizend vier honderd zeven en vijtig frank fr. 15,883,457 »

2^o Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de un million huit cent mille francs 1,800,000 »

2^o Voor de uitzonderlijke uitgaven, op de som van een millioen acht honderd duizend frank. 1,800,000 »

Soit ensemble à la somme de dix-sept millions six cent quatre-vingt-trois mille quatre cent cinquante-sept francs fr. 17,683,457 »
conformément au tableau ci-annexé.

Te zamen, op de som van zeventien millioen zes honderd drij en tachtig duizend vier honderd zeven en vijftig frank fr. 17,683,457 »
overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

**BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS
POUR L'EXERCICE 1907**

Articles	DESIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article	TOTAL par chapitre	
PREMIERE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.				
CHAPITRE 1^{er}				
ADMINISTRATION CENTRALE				
1	Traitement du Ministre	21,000	} 526,325 "	
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service — Traitements des employés de province détachés à l'Administration centrale.	414,825		
3	Honoraires et frais de déplacements des avocats du Département	26,500		
4	Frais de route et de séjour des fonctionnaires, employés et gens de service de l'Administration centrale	24,000		
5	Matériel — Bibliothèque	40,000		
CHAPITRE II				
ADMINISTRATION DES PONTS ET CHAUSSÉES DANS LES PROVINCES				
<i>Affaires générales</i>				
6	Etudes de projets, levés de plans, adjudications, impressions et reproductions des plans Achats et réparations de matériel Fournitures diverses instruments clichés papiers livres cartes, etc — Frais de missions à l'étranger pour études relatives aux divers services de l'Administration des Ponts et Chaussées — Congés de navigation	50,000	} 7,000,000 "	
<i>Routes et bâtiments civils</i>				
7	Routes entretien, amélioration, redressement, plantations — Parcs publics, squares et voies cyclables établissement et entretien — Frais d'expertise — Subsidés	7,000,000		
8	Plantations nouvelles, frais d'expertise	85,000		
9	Palais, hôtels édifices et monuments appartenant à l'Etat entretien et réparations, achat d'objets mobiliers, travaux ordinaires et extraordinaires d'amélioration, d'agrandissement, de restauration etc — Acquisition d'immeubles — Cérémonies et fêtes publiques travaux et fournitures — Chauffage éclairage nettoyage service des eaux etc des locaux occupés par les services extérieurs des Ponts et Chaussées — Loyers (y compris celui de la maison occupée à Bruxelles par le Crissu de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail) — Impositions — Divers (Y compris une somme de 200,000 francs en charge temporaire)	1,250,000		
10	Service spécial des bâtiments civils de la capitale et des environs études de projets, levés de plans, adjudications, impressions, chauffage et éclairage — Achats et réparations de meubles — Fournitures de bureau et divers matériel, instruments, livres, etc	90,000		

**BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN OPENBARE WERKEN
VOOR HET DIENSTJAAR 1907.**

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel	TOTAAL per hoofdstuk
EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.			
EERSTE HOOFDSTUK.			
MIDDENBESTUUR.			
1	Jaarwedde van den Minister	21,000	
2	Jaarwedden der ambtenaren, beambten en bedienden — Jaarwedden der beambten uit de provincien naar het Middenbestuur verzonden	414,825	
3	Honoraria en verplaatsingskosten der advocaten van het Departement	26,500	526,525
4	Reis- en verblijfkosten der ambtenaren, beambten en bedienden van het Middenbestuur	24,000	
5	Materieel. — Bibliotheek	40,000	
HOOFDSTUK II.			
BESTUUR DER BRUGGEN EN WEGEN IN DE PROVINCIEËN.			
<i>Algemeene zaken</i>			
6	Vorbereiding van ontwerpen, kosten van opmaken van plans, aanbestedingen; drukwerken en nateekening van plans aankoop en herstelling van materieel Allerhande leveringen instrumenten, clichés, papier, boeken, kaarten, enz — Kosten van zending in den vreemde voor studiën betreffende de diensten van het Bestuur der Bruggen en Wegen. — Scheepvaartcongressen	50,000	
<i>Wegen en burgerlijke gebouwen.</i>			
7	Wegen onderhoud, verbetering, rechtmaking, beplantingen. Openbare parken, squares en banen voor wielrijders legging en onderhoud. Kosten van schatting. Foelagen.	7,000,000	
8	Nieuwe beplantingswerken, kosten van schatting	85,000	
9	Paleizen, hotels, gebouwen en monumenten toebehoorende aan den Staat: onderhoud en herstellingen, aankoop van meubelen, gewone en buitengewone werken van verbetering van vergrooting, van herstelling, enz — aankoop van onroerende goederen — Openbare feesten en plechtigheden werken en leveringen — Verwarming, verlichting, reiniging, waterdienst, enz der lokalen gebruikt voor de buitendiensten van Bruggen en Wegen — Huurgelden (inbegrepen dat van het huis te Brussel betrokken door de Voorzienigheds- en Hulpkas ten voordeele der slachtoffers van arbeidsongevallen) — Belastingen Allerhande. (Inbegrepen eene som van 200,000 frank als tijdelijke last)	1,250,000	
10	Bijzondere dienst der burgerlijke gebouwen van de hoofdstad en de omhiggende gemeenten voorbereiding van ontwerpen, opmaking van plans, aanbestedingen, drukwerken, verwarming en verlichting aankoop en herstelling van meubels Kantoorbehoefden en andere materieel, instrumenten, boeken, enz	90,000	

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
<i>Travaux hydrauliques.</i>			
11	Canaux, rivières, polders, irrigations de la Campine, plantations et lignes télégraphiques : entretien ordinaire et extraordinaire, amélioration, administration	2,500,000 *	15,292,282 *
12	Bacs et passages d'eau et dépendances : entretien, amélioration, établissement, exploitation	52,000 *	
15	Ports, côtes, phares, fanaux : entretien ordinaire et extraordinaire, amélioration, administration. — Boisement des dunes domaniales. — Travaux intéressant l'hygiène; subsides.	900,000 *	
<i>Personnel des ponts et chaussées et des bâtiments civils.</i>			
14	Ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; ingénieurs et conducteurs adjoints; traitements, frais de bureau et de déplacements. — Inspection en province des services d'exécution : frais de déplacements des fonctionnaires chargés de l'inspection générale. — Jurys d'examen : frais divers	1,468,000 *	64,850 *
15	Personnel de bureau, surveillants, éclusiers, pontiers, sergents d'eau, gardes-canal, irrigateurs et autres agents subalternes des ponts et chaussées : traitements, indemnités, frais de déplacements. — Frais de concours et d'examen	1,644,600 *	
16	Architectes et autres fonctionnaires et agents du service spécial des bâtiments civils de la capitale et des environs : traitements, indemnités, frais de déplacements. — Frais de concours et d'examen. — Gardiens de monuments : frais d'habillement	238,682 *	
<i>Annales des Travaux publics.</i>			
17	Publication du recueil. Rémunération d'auteurs, frais de bureau, matériel, clichés, divers	14,000 *	
CHAPITRE III.			
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ. — PENSIONS ET SECOURS. — DÉPENSES IMPRÉVUES.			
18	Traitements d'attente des agents en disponibilité	25,000 *	64,850 *
19	Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (<i>Crédit non limitatif</i>)	8,350 *	
20	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs femmes, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours à d'anciens fonctionnaires ou employés, ou à leurs veuves et orphelins, dans le cas où l'agent aurait été pensionné ou serait décédé à la suite d'accidents survenus ou de blessures reçues dans l'exercice de ses fonctions. — Rentes annuelles et pensions accordées en vertu de décisions judiciaires à d'anciens agents ou à des veuves et orphelins d'anciens agents	29,500 *	

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN OPENBARE WERKEN (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel	TOTAAL per hoofdstuk.
<i>Waterwerken.</i>			
11	Vaarten, rivieren, polders, besproeiingen in de Kempen, beplantingen en telegraaflijnen: gewoon en buitengewoon onderhoud, verbetering, administratie	2,500,000 •	
12	Overzetbooten en veren en aanhoorigheden: onderhoud, verbetering, instelling, exploitatie	52,000 •	
13	Haven, kusten, vuurtorens, bakens: gewoon en buitengewoon onderhoud, verbetering, administratie. Bebossching der domeinduinen. Werken betreffende den gezondheids-toestand; toelagen	900,000 •	15,292,282 •
<i>Personeel van bruggen en wegen en van de burgerlijke gebouwen.</i>			
14	Ingenieurs en conducteurs van bruggen en wegen; adjunct ingenieurs en conducteurs; jaarwedden, kantoorkosten en kosten van verplaatsing. — Toezicht in provincie der uitvoeringsdiensten: kosten van verplaatsing van de ambtenaren belast met het algemeen toezicht. — Examenjurs: allerhande uitgaven.	1,468,000	
15	Bureelpersoneel, toezichters, sasseniers, brugwachters, waterserjanten, vaartwachters, besproeiers en andere ondergeschikte agenten der bruggen en wegen: jaarwedden, vergoedingen, verplaatsingskosten. — Kosten voor vergelijkende en andere examens.	1,644,600 •	
16	Bouwmeesters en andere ambtenaars en agenten van den bijzonderen dienst der burgerlijke gebouwen der hoofdstad en der omliggende gemeenten: jaarwedden, vergoedingen, verplaatsingskosten. — Kosten voor vergelijkende en andere examens. — Wachters van monumenten: kleedingskosten	258,682 •	
<i>Annalen der Openbare Werken.</i>			
17	Uitgave van het tijdschrift. Schrijversloon, bureelkosten, materieel, clichés, allerhande kosten	14,000 •	
HOOFDSTUK III.			
JAARWEDDEN VAN BESCHIKBAARHEID. — PENSIOENEN EN HULPGELDEN. — ONVOORZIENE UITGAVEN.			
18	Wachtgelden van agenten in beschikbaarheid	25,000 •	
19	Eerste termijn der vermoedelijk te verleenen pensioenen (<i>Onbepaald krediet.</i>)	3,550 •	
20	Te verleenen hulp, waar geen pensioen genoten wordt, aan voormalige ambtenaren, beampten of bezoldigde agenten, aan hunne echtgenoten, aan hunne weduwen of verwanten wier steun zij waren, die in ongelukkige omstandigheden verkeerden. — Hulp-gelden aan gewezen ambtenaars of beampten, of aan hunne weduwen en weezen, in geval de beampte op pensioen gesteld of overleden ware (ten gevolge van ongevallen overkomen of wonden verkregen tijdens het uitoefenen zijner bediening. — Jaarlijksche renten en pensioenen verleend krachtens rechterlijke besluiten aan gewezen agenten of aan weduwen en weezen van gewezen agenten	20,500 •	64,850 •

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS. par article.	TOTAL par chapitre.
21	Dépenses imprévues non libellées au Budget — Secours à accorder exceptionnellement à des personnes n'ayant pas droit à une pension, autres que celles désignées à l'article 20.	2,000 »	
	TOTAL. . . fr.	15,885,457 »
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
CHAPITRE IV.			
SERVICES DIVERS.			
<i>Administration centrale.</i>			
22	Achat de mobilier, de livres, etc.; dépenses diverses d'installation	75,000 »	
<i>Administration des ponts et chaussées.</i>			
23	Palais de Justice de Gand. Appropriation et transformation	50,000 »	
24	Ancien château des comtes de Flandre, à Gand. Restauration	65,000 »	
25	Agrandissement de l'hôtel du Gouvernement provincial, à Mons	100,000 »	
26	Achèvement de l'hôtel du Gouvernement provincial, à Bruges	300,000 »	
27	Dépôt des archives de l'État, à Anvers. Construction d'un bâtiment place Phoenix	20,000 »	1,800,000 »
28	Ruines de l'abbaye de Villers	50,000 »	
29	Agrandissement de l'hôtel du Gouvernement provincial, à Hasselt. Travaux de parachèvement	100,000 »	
30	Escaut. Travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration	175,000 »	
31	Sambre canalisée. Amélioration : expropriations et travaux	250,000 »	
32	Meuse. Travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration	50,000 »	
33	Maisons d'habitation pour les agents des voies navigables. Construction, reconstruction et amélioration	65,000 »	
34	Ports et côtes. Travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration. Subsidés	500,000 »	
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS . . . fr.			17,685,457 »

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN OPENBARE WERKEN (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
21	Onvoorziene uitgaven welke in de Begrooting niet zijn opgegeven. — Uitzonderlijk te verleenen hulp aan andere dan onder artikel 20 vermelde personen, die geen recht op pensioenen hebben	2,000 »	
TOTAAL . . . fr.		15,883,457 »
TWEEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK IV.			
VERSCEIDENE DIENSTEN.			
<i>Middenbestuur.</i>			
22	Aankoop van mobilair, boeken, enz. — Verschillende kosten voor instelling.	75,000 »	
<i>Bestuur van bruggen en wegen</i>			
23	Justitie-Paleis van Gent. Geschiktmaking en verandering	50,000 »	
24	Oud kasteel der graven van Vlaanderen te Gent Herstelling.	65,000 »	
25	Vergrooiting van het hotel van het provinciaal Bestuur, te Bergen.	100,000 »	
26	Voltooiing van het hotel van het provinciaal Bestuur, te Brugge	300,000 »	
27	Bewaarkamer der Staatsarchieven te Antwerpen. Oprichten van een gebouw Phoenixplaats	20,000 »	1,800,000 »
28	Puinen der abdij van Villers	50,000 »	
29	Vergrooiting van het hotel van het provinciaal Bestuur, te Hasselt. Voltooiingswerken .	100,000 »	
30	Schelde. Buitengewoon onderhouds- en verbeteringswerken.	175,000 »	
31	Gekanaliseerde Samber. Verbetering : onteigeningen en werken	250,000 »	
32	Maas. Buitengewoon onderhouds- en verbeteringswerken	50,000 »	
33	Woonhuizen voor de agenten der waterwegen. Bouwing, herbouwing en verbetering .	65,000 »	
34	Havens en kusten. Buitengewoon onderhouds- en verbeteringswerken. Toelagen . . .	500,000 »	
TOTAAL DER BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN OPENBARE WERKEN. . . fr.			17,683,457 »